Règlement du Jeu Concours "Gagnez votre ballon officiel"

**Article 1 : Organisateur du Jeu**

La société Africa Global Logistics, immatriculée sous le numéro 519 127 559 et dont le siège social est situé au 33 Quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux organise un jeu concours intitulé "Gagnez un Séjour à la CAN 2023 en Côte d'Ivoire" du 18 décembre 2023 au 07 décembre 2023 inclus.

**Article 2 : Conditions de Participation**

Le jeu concours est ouvert à toute personne majeure résidant dans le monde entier à l'exception des employés de l'organisateur et de leurs familles. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Une seule participation par personne est autorisée.

**Article 3 : Modalités de Participation**

Pour participer, les participants doivent s’abonner à la page Facebook d’Africa Global Logistics, liker, et inviter 2 amis en commentaire.

**Article 4 : Durée du Jeu**

Le jeu concours se déroule du 05 janvier 2024 au 11 février 2024 inclus. Toute participation enregistrée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

**Article 5 : Sélection du Gagnant**

Les gagnants seront sélectionné de manière aléatoire parmi l'ensemble des participants ayant rempli les conditions de participation. Les gagnants seront contactés par message Facebook, dans les 10 jours suivant le tirage.

**Article 6 : Dotations**

Les gagnants remporteront chacun un ballon officiel de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023 en Côte d'Ivoire.

**Article 7 : Remise de la Dotation**

Les dotations seront remise aux gagnants dans un délai de 30 jours suivant la confirmation des statuts des gagnants. Les dotations ne pourront pas faire l'objet d'aucune contestation ni être échangée contre des espèces ou d'autres biens.

**Article 8 : Communication du Règlement**

Le règlement complet du jeu concours est disponible sur le site internet https://www.aglgroup.com/ Il peut également être obtenu sur simple demande écrite adressée à l'organisateur à l'adresse 33 Quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux.

**Article 9 : Modification du Règlement**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure. Toute modification sera communiquée aux participants dans les meilleurs délais.

**Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de l'organisateur.